

Annexe 5. — Cartographie des unités de gestion du site Natura 2000 "BE34040 - Vallée de Villers-la-Bonne-Eau"

La carte ci-annexée fixe, à l'échelle cartographique 1/10 000^e (publiée au 1/25 000^e) le périmètre des unités de gestion visées à l'annexe 4.

Sans préjudice de l'article 1^{er}, alinéa 2, du présent arrêté, cette carte est également publiée :

— Sous format informatique sur le site internet <http://Natura.2000.wallonie.be>

— Sous format papier dans chaque commune concernée;

— Sous les deux formats, auprès des services extérieurs territorialement concernés du Département de la Nature et des Forêts.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 "BE34040 - Vallée de Villers-la-Bonne-Eau".

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,

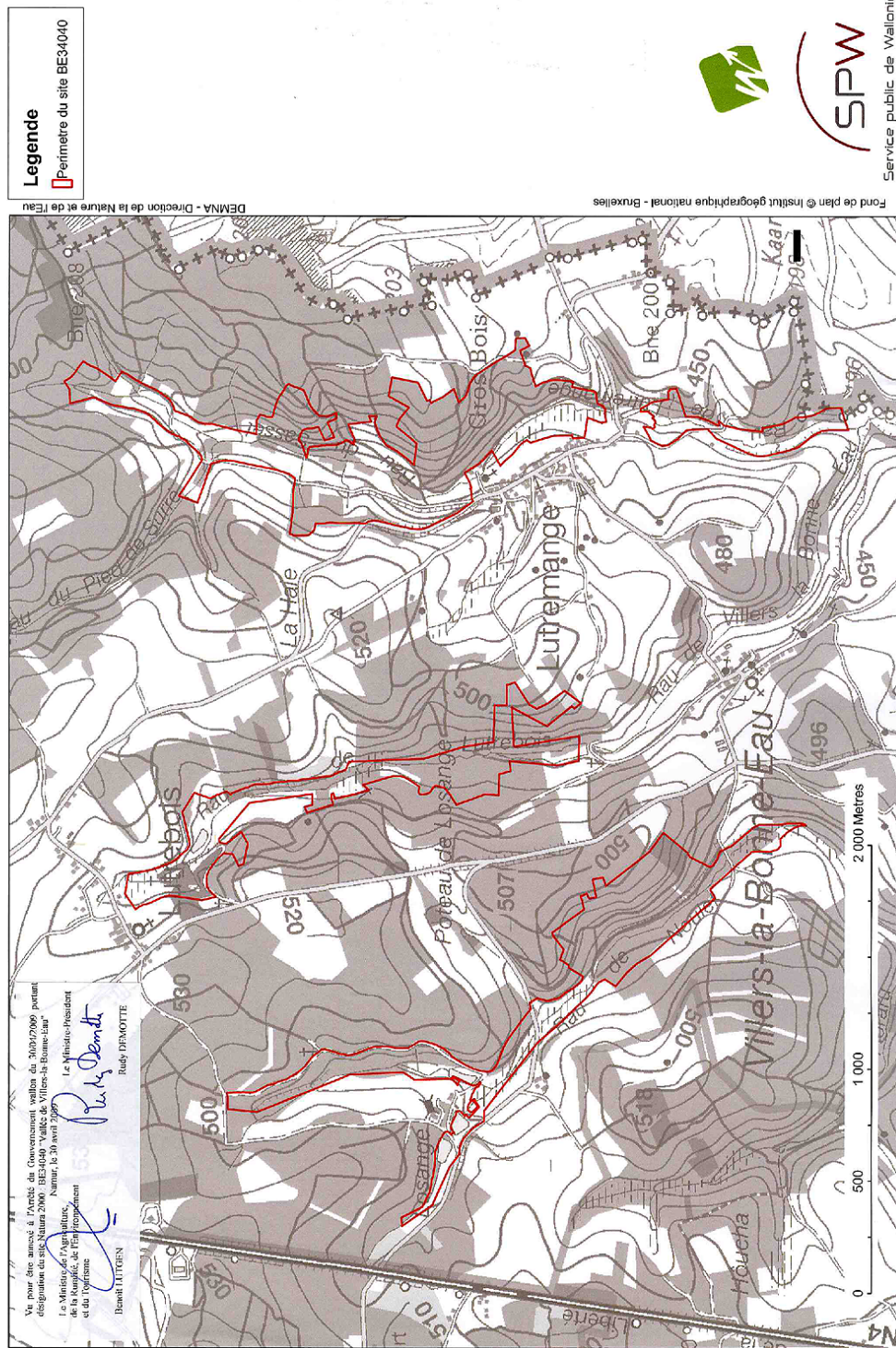
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN

BE34040 : Vallées de Villers-la-Bonne-Eau

Cartographie du périmètre du site



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 :
BE34040 - « Vallée de Villers-la-Bonne-Eau »

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,

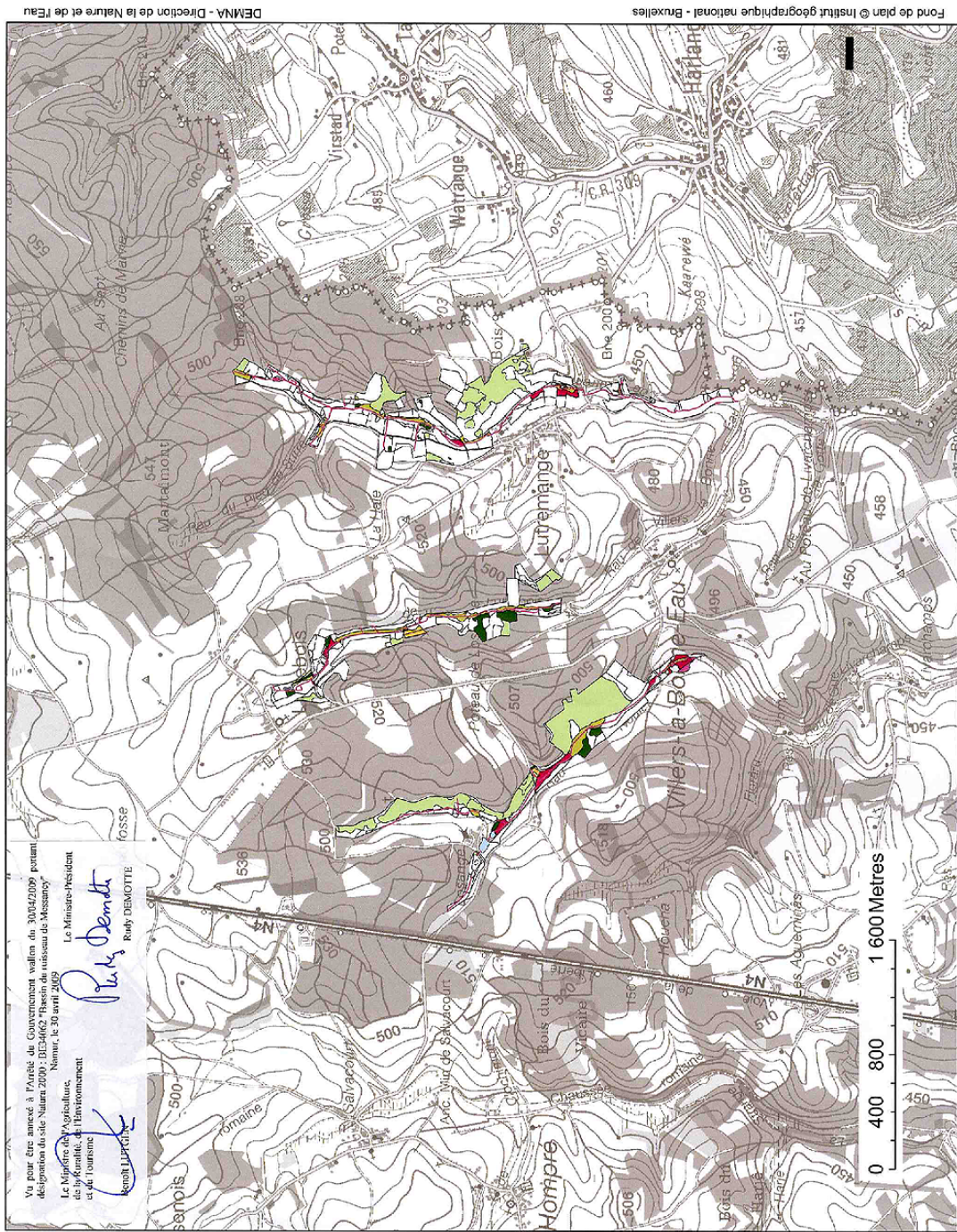
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN

BE34040 : Vallées de Villers-la-Bonne-Eau

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (1 de 1)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 :
BE34040 - « Vallée de Villers-la-Bonne-Eau »

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN

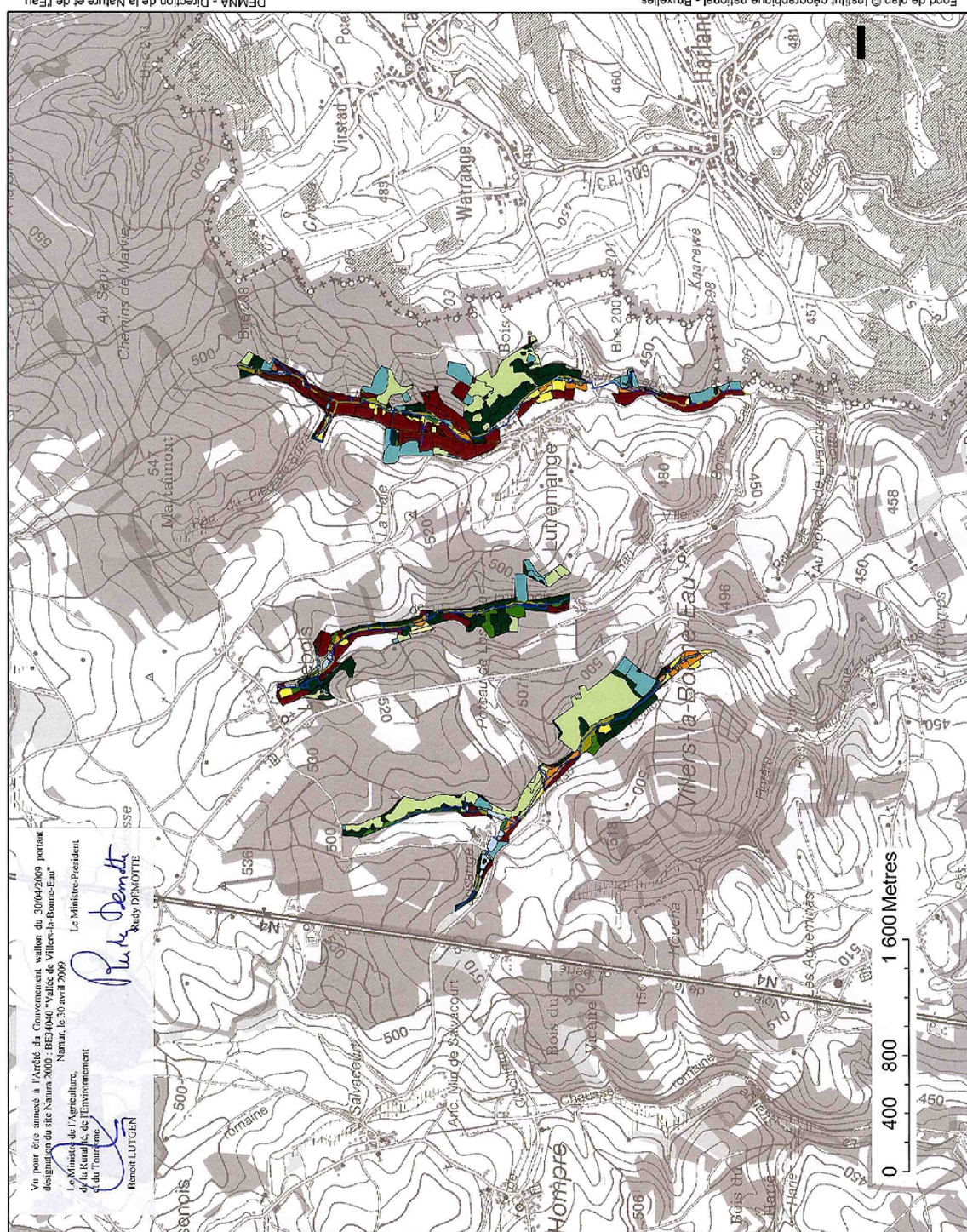


SPW

Service public de Wallonie

BE34040 : Vallées de Villers-la-Bonne-Eau

Cartographie des unités de gestion (1 de 1)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 : BE34040 « Vallée de Villers-la-Bonne-Eau »

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN